



CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION

Séance du 09/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

02/11/2020

Date d'affichage

02/11/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

12/11/2020

et publication du :

16/11/2020

L'an deux mille vingt, le neuf novembre à 20 heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOUCHET Roland.

Etaient présents :

M. BARRAULT Didier, M. BELLIN Jérôme, M. BOUCHET Roland, M. CHAMPIGNY Alain, Mme GENAIVRE Isabelle, M. GREGOIRE Philippe, Mme GREMILLON Maryse, Mme GUILLET Angéline, Mme JUCHAULT Alexandra, M. LACOMBE François-Xavier, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. MONTOUX Johan, Mme RAS Anaïs, M. ROY Quentin, Mme SICARD Mélanie

Procurations(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GREMILLON Maryse

2020-088 SALLE POLYVALENTE – MODIFICATION DES MODALITES DE LOCATION ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 07 septembre 2020, Monsieur Philippe GREGOIRE a suggéré d'augmenter le montant de caution pour la location de la salle polyvalente. Il a été décidé de prendre une décision lors d'une réunion du conseil municipal ultérieure.

Monsieur le Maire propose :

- de passer la caution de 150,00 € à 300,00 € à compter de ce jour,
- de modifier le règlement intérieur de la salle polyvalente afin qu'il en tienne compte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et décide :

- de passer la caution de 150,00 € à 300,00 € à compter de ce jour,
- adopte les termes du règlement intérieur de la Salle Polyvalente de la Commune dont un exemplaire est joint en annexe à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce règlement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ASLONNES, le 10 novembre 2020

Le Maire,

Roland BOUCHET

